



Réunion de la CLE n°7 « Pays Châtillonnais » 23 avril 2021 - Visioconférence

La séance a été présidée par Jacques JACQUENET, Président du SICECO et Claude FONTAINE, Président de la CLE, qui remercient pour leur présence à la CLE, les Maires et les Délégués.

Les services du SICECO étaient représentés par :

- ↳ Bruno KABLITZ, Responsable du Service Technique
- ↳ Gilles FROMHEIM, Technicien ; Alexandre BLARDONE, Conseiller en Energie Partagée

Les entreprises titulaires des marchés présentes étaient :

- ↳ Entreprise SNCTP représenté par Thibault DEMANGE

ACTUALITÉS :

Le Président rappelle l'organisation des CLE, notamment à l'attention des élus participant à leur première CLE. Le SICECO organise 2 réunions de CLE par an :

- Une CLE d'automne avec le bilan des dossiers de l'année en cours et la présentation des dossiers inscrits pour l'année suivante,
- Une CLE de printemps, avec la présentation de l'avancement des travaux depuis le début de l'année en cours.

I. PROGRAMMATION DE TRAVAUX

A. Travaux sur le réseau électrique

Le bilan des travaux en cours ou programmés (extensions de réseaux, renforcements, résorptions de fils nus et enfouissements) est fait.

Les listes ont été transmises aux Délégués avant la réunion.

- **Extensions du réseau :**

La présentation des dossiers inscrits sur 2021 est faite. LE SICECO précise qu'il est important de signifier au plus tôt tout projet d'extension sur une commune. Les travaux nécessaires pour l'aboutissement de certains projets sont très importants et nécessitent une anticipation et une réflexion globale souvent en lien avec les « procédures urbanismes ».

- **Renforcements du réseau et résorption de fils nus (fils cuivre nus) :**

La question des chutes de tension électrique est abordée. Il est indiqué que le SICECO intervient rapidement sur ce type de problème (souvent par anticipation grâce à des calculs de charge) mais il est

important de signaler au SICECO tout problème rencontré par les habitants pour une meilleure réactivité.

Mr RIOTTE (Chamesson) demande le délai de l'étude de son dossier et la date de début des travaux. L'étude est réalisée, les travaux seront réalisés sur le mois de juin.

- **Enfouissements :**

Les enfouissements sont les dossiers où les budgets sont les plus importants. Il est rappelé que ces dossiers sont validés par la commission « Réseaux », avant tout sur le critère « esthétique ». Le SICECO a la capacité de réaliser environ 25 dossiers par an.

Le taux d'enfouissement moyen du SICECO (à dominante rurale) est de 45% contre une moyenne de 47% au niveau national (incluant des secteurs très urbains), soit un taux plutôt élevé pour la Côte d'Or.

Le SICECO résume les subventions apportées à chaque réseau sur l'exemple d'un dossier moyen de 300m qui correspond à un reste à charge situé entre 40 et 50 000 €.

Il est précisé que le délai moyen pour la programmation d'un dossier est d'environ 6 ans.

La coordination avec des travaux de voirie n'est prise en compte qu'accessoirement pour la programmation annuelle « subventionnée » (environ 25 dossiers) car les enveloppes financières Facé (nationale) et ENEDIS (locale) sont réservées à l'intégration du réseau à l'environnement et donc au critère esthétique.

Mr JAILLET (Prusly sur Ource) indique qu'une demande avait été initiée par l'ancien conseil municipal et souhaite connaître l'avancement du dossier. A ce jour, celui-ci n'a pas été validé en Commission et n'est donc pas programmé pour le moment.

Mr VINCENT (Grancey-sur-Ource) demande quelle est la date de programmation des travaux EP sur sa commune. Mr DEMANGE (SNCTP) indique que les travaux sont programmés sur la première quinzaine de mai.

B. Travaux d'Eclairage Public

- Le bilan des travaux en cours ou programmés est présenté (voir tableau joint) :

Le SICECO indique qu'une réunion est prévue prochainement avec les entreprises Eclairage Public, afin de faire le point sur les travaux, les modalités financières et le système d'astreinte. Il est rappelé aux élus qu'en cas de panne ou accident sur le réseau Eclairage Public, ils peuvent contacter l'astreinte directement, sans passer par les agents SICECO, afin de gagner en efficacité. Attention car l'intervention est payante et viendra s'ajouter aux coûts de maintenance préventive (les 2 ou 3 visites annuelles).

NUMERO D'ASTREINTE : DEMONGEOT 03.80.78.71.01 (jour) / 03.80.78.71.02 (nuit)

Mr JACQUENET ajoute qu'il est impératif que les communes ayant encore des luminaires type Boule prévoient leur suppression, car réglementairement ce type de luminaire doit disparaître avant 2025.

La commune de Billy-les-Chanceaux demande l'avancée du projet sur la rue Corneille. L'étude est actuellement en cours, les travaux seront réalisés à la suite.

Pour les interlocuteurs techniques : gfromheim@siceco.fr ou cfleury@siceco.fr

- **SIG (Système d'Information Géographique) :**

Une présentation de l'outil SIG SmartGéo est faite. Cet outil de cartographie permet aux communes de suivre les dossiers en cours sur leur commune, via un code qui leur a été fourni. Toutes les informations sur le patrimoine communal sont présentes dans l'outil. Des formations à son usage vont être mises en place dès assouplissement des contraintes sanitaires.

Pour les interlocuteurs techniques : vcharton@siceco.fr

II. ÉNERGIE

A. Conseil en Énergie Partagé (CEP) :

- **Appels à projet « Rénovation énergétique des bâtiments » :**

Les CEP rencontrent actuellement toutes les communes qui ont transféré la compétence CEP, et pour lesquelles celle-ci n'est peut-être pas encore activée (renforcement de l'équipe des CEP). Le SICECO précise que son Appel à Projet « Rénovation performante » ne concerne que les bâtiments existants et non les constructions neuves. En revanche, Mr BLARDONE indique que des constructions neuves peuvent obtenir des subventions de la Région dans le cadre du programme Effilogis mais seulement si la performance du bâtiment va au-delà de la réglementation thermique en vigueur RT 2012, si le bâtiment est à énergie positive. Il précise que la phase « Programme » d'un tel projet est également aidé par la Région, tout comme un projet de rénovation ou réhabilitation. Il ne faut surtout pas se priver ou faire l'économie d'une phase de programmation qui est une aide à la décision et à la conception plus que judicieuse dans l'acte de construire ou de rénover.

Pour les constructions neuves, le CEP peut accompagner les communes dans la définition du projet, le choix des solutions techniques proposées par l'équipe de maîtrise d'œuvre, etc. En effet, il est primordial de se poser certaines questions en amont du projet : intégration d'énergie renouvelable (impact sur l'orientation du bâtiment), énergie de chauffage, etc.

Le taux de subvention attribué aux communes rurales est de 35% de la dépense éligible définie par le CEP, avec une aide plafonnée à 20 000 €. Ce taux est modulé pour les communes urbaines en fonction du taux de reversement de la TCCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité : voir votre facture). Il est également possible de déclencher des bonus de subvention jusqu'à 10 000 € pour des projets avec isolation thermique par l'extérieur, ou utilisant des matériaux biosourcés.

Mr VINCENT (Grancey-sur-Ource) demande le délai nécessaire à la réalisation de la mission CEP sur sa commune. Le SICECO indique que la commande a été passée au bureau d'étude, celui-ci devrait contacter la mairie très rapidement.

Mr VINCENT demande également comment le SICECO peut participer au changement d'une chaudière. La commune peut solliciter le SICECO à condition d'avoir transféré et activé la mission CEP, ou bien bénéficier du dispositif CEE.

- **CEE, Certificats d'Économies d'Énergie :**

Les CEE permettent de valoriser les travaux de rénovation énergétique effectués sur le patrimoine bâti existant des communes. Les CEP accompagnent les communes dans le montage des dossiers de CEE, dans la vérification de l'éligibilité des travaux aux critères techniques imposés par les CEE, le dépôt du dossier auprès du Pôle National des CEE, sa négociation d'achat au meilleur prix sur le marché des CEE, et le reversement du bénéfice de la vente des CEE à la commune, sauf dans le cas où les CEE relèvent

de travaux ayant bénéficié d'une subvention du SICECO dans le cadre des Appels à Projets de rénovation énergétique.

Il est précisé que le SICECO ne fait qu'un seul dépôt de dossiers par an, en décembre. Il est donc important de prévenir les CEP assez tôt sur les projets clôturés financièrement dans l'année en cours. En effet, les dossiers de CEE doivent être déposés l'année de réception ou de paiement des travaux. Ainsi, les dossiers terminés (payés) en 2020 ne sont aujourd'hui plus éligibles à ce dispositif.

Les CEP sont joignables à l'adresse suivante : cee@siceco.fr .

B. Groupement régional d'achats d'énergies :

Les groupements d'achats concernent 400 membres pour la Côte-d'Or. Il est important de garder en tête que ces groupements ont un renouvellement régulier de marché. Pour l'électricité, l'appel d'offre sera lancé courant 2022, pour une application au 1^{er} janvier 2023. Pour anticiper ce renouvellement, le SICECO va engager des démarches auprès des communes dès le mois de mai 2021, dans le but de recenser les nouvelles candidatures. Les groupements d'achats sont en place depuis 8 ans sur le SICECO.

Le SICECO indique que sur les marchés en cours, l'écart est de 10% sur la facture globale TTC par rapport au prix de vente règlementé de l'électricité (TRV), tout en suivant l'évolution du marché. Si une commune est intéressée par une participation aux groupements d'achats, il faut contacter le SICECO à l'adresse mail suivante : achats-energie@siceco.fr

Mr JACQUENET indique que lors de la mise en place du groupement d'achat sur le gaz, le gain a été de 23% la première année (par rapport au TRV).

C. Énergies renouvelables :

Pour toutes les énergies renouvelables électriques (éolien, hydroélectricité, photovoltaïque), un accompagnement du SICECO tout au long du projet est possible.

Les modalités de financement sont disponibles à tous les élus sur le site internet du SICECO. Et même si un dossier n'est pas réalisé avec des subventions, le SICECO reste le « bureau d'études » des communes, tant pour un accompagnement technique que pour l'aide à la rédaction de cahiers des charges. La commune peut également solliciter le SICECO si un projet de méthanisation est envisagé sur son territoire par des agriculteurs.

- **SEML Côte d'Or Énergies :**

Voir fiche résumant la situation actuelle envoyée avec la convocation, les projets en cours, le capital mobilisé, les hypothèses faites sur le modèle économique et les besoins futurs en termes de financement.

Le SICECO accompagne techniquement les communes sur tout projet. Il est précisé de porter un intérêt particulier aux coûts annexes sur les nouvelles installations.

Pour les projets de surface supérieure à 500 m², la SEML peut être le développeur. Dans ce cas, elle s'occupe de l'intégralité du projet (construction, exploitation), en perçoit les gains de vente de l'électricité produite et reverse un loyer à la commune.

Pour chaque projet développé par la SEML, une société dédiée (SAS) est créée (exemple de BF Énergie, filiale de la SEML dédiée au photovoltaïque toiture).

La SEML est un acteur local, constituée par des actionnaires régionaux, ce qui permet à termes de maintenir les dividendes (gains des actionnaires) sur le territoire contrairement à d'autres développeurs souvent basés à l'étranger.

- **Bois-énergie :**

Le SICECO rappelle qu'un ingénieur bois est présent dans ses locaux et disponible pour aider les communes à développer l'énergie bois tant pour les bâtiments communaux que pour les bâtiments collectifs situés à proximité du projet. Le SICECO est partenaire de la Mission Bois-Énergie 21 (MBE21) pilotée par le CD21 avec l'ONF qui réalise les analyses d'opportunité et d'approvisionnement en bois des projets. Le SICECO prend le relais à partir des études de faisabilité et ce jusqu'à la réception des travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage des communes. Ensuite, il aide également les communes à vérifier le bon fonctionnement des installations.

Les contraintes de plus en plus stricts sur l'usage des chaudières fioul et l'interdiction annoncée des chaudières gaz dans les logements individuels neufs provoquent un intérêt pour le bois-énergie. Il est conseillé d'étudier le changement d'énergie en amont de toute panne ou vétusté de chaudières afin d'avoir le temps de réaliser les études nécessaires. N'hésitez pas à contacter Alexandre Balestrucci pour tout renseignement sur cette thématique abalestrucci@siceco.fr.

- **Régie « Côte-d'Or Chaleur » :**

Dans le cas où un réseau de chaleur alimente au moins 2 abonnés, il y a « vente de chaleur ». Uniquement pour ces projets, le SICECO, via sa Régie Côte-d'Or Chaleur, peut, par transfert de la compétence « Distribution publique de chaleur et de froid » par la commune au SICECO, construire, exploiter et gérer la vente de chaleur aux abonnés.

Il est important de bien étudier les projets car les retours sur investissements peuvent être compliqués. Les études de faisabilité permettent de vérifier le niveau d'économie, s'il y a assez de besoins d'infrastructures raccordées au projet, pour que celui-ci soit pérenne. Il faut que les coûts d'investissements et d'exploitation du réseau de chaleur soient meilleurs que le coût de la chaleur produite avec les équipements actuels.

III. DÉVELOPPEMENT ET FINANCEMENT DES ACTIVITÉS :

Le Président rappelle la réflexion engagée pour finaliser la stratégie du SICECO pour les cinq prochaines années.

Les évolutions qui s'imposent à tous dans le cadre de la Transition énergétique et écologique doivent nous interroger sur les activités du SICECO dans leur priorisation, financement, développement, etc. ... Le tableau ci-dessous indique en moyenne pour les 6 dernières années les investissements et mobilisation des Fonds propres du SICECO par grand secteur d'activité :

	INVESTISSEMENTS	% INV	PART FONDS PROPRE (€)	% FP
EP	6 932 941	45 %	3 466 470	36 %
RESEAUX	7 304 690	48 %	5 184 228	54 %
TRANSITION ENERGETIQUE	928 092	6 %	865 693	9 %
MOBILITE	132 695	1 %	92 886	1 %
TOTAL	15 298 417	100%	9 609 278	100%

Les principales pistes à étudier par les Commissions techniques sont :

- Redéployer les fonds propres utilisés en Éclairage public notamment
- Utiliser la capacité d'emprunt

- Faire participer les Adhérents aux coûts des Services en le justifiant au regard des retombées pour eux.

Dans l'objectif de développer les 3 piliers de la Transition énergétique (réduire les émissions de CO₂, consommer et produire de l'énergie autrement) :

- Rénovation du bâti : accompagnement et subventions
- ENR : investir avec retour de dividendes
- Mobilité propre pour les habitants : bornes élec et bioGaz véhicules

Les remarques, avis, ou propositions sont à transmettre directement au SICECO à l'adresse contact@siceco.fr ou par l'intermédiaire du Président de CLE.

IV. AGENDA

- 12 au 27 avril : réunions de CLE en visioconférence (délégué en Mairie si nécessaire)
- Lundi 3 mai - 9h00 : réunion de Bureau
- Mardi 8 juin - 9h00 : commission Affaires Générales et Finances
- Mardi 15 juin - 9h00 : réunion de Bureau
- Vendredi 2 juillet - 17h00 : Assemblée générale
- Courant octobre : réunions de CLE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance.

Établi le 26 avril 2021

Le Président de la CLE,

Claude FONTAINE

PJ au compte-rendu :

Diaporama présenté en réunion de CLE

Tableaux travaux et programmations ultérieures